

DIRECCTE
615 Boulevard d'Antigone
CS 19002
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Castries, le 28 novembre 2014

Monsieur le Directeur,

Suite à notre dernière rencontre et à nos échanges qui ont donné lieu à un 1^{er} courrier dont je sais que vous avez pris l'entière teneur, je me permets de revenir vers vous cette fois-ci pour un cri d'alerte en droite lignée avec l'objectif poursuivi de lutte contre le travail illégal et le soutien aux entreprises dans lequel s'inscrit votre action !

Ayant bien compris la légitimité des contrôles réguliers que vous exercez sur les chantiers forestiers, je me permets par la présente de vous alerter sur les dysfonctionnements qui touchent la commercialisation du bois bûches aux particuliers en France globalement et en région en particulier.

Pour comprendre l'ampleur du sujet : le bois bûches consommé par les particuliers en France représente 50 % des produits issus de nos forêts françaises (30 millions de M³ sur les 60 millions annuellement récoltés), or seuls 3 millions de M³ (soit 10 %) empruntent des circuits commerciaux traditionnels selon les enquêtes de consommateurs.

Des comportements frauduleux et délictueux, portés par une concurrence illégale et déjà inacceptables en temps normal, deviennent plus intolérables encore en temps de crise et de subsistance économique :

- La vente « au noir » implique le travail au noir.

- Les faibles prix de vente engendrent des camions de livraison hors d'âge, en surcharge (pollution, risques routiers, etc...), des pratiques commerciales préjudiciables aux clients (quantités, essences, siccité, délais...) et à l'environnement (consommation d'un combustible imparfait plus polluant que vertueux), enfin engendre l'incapacité pour une vraie industrie génératrice d'emplois d'émerger pour répondre à une demande croissante des consommateurs.
- Activités conduites avec un mauvais code APE induisant des distorsions de concurrence du fait de contraintes liées aux conventions collectives.

Outre le fait que cette situation ampute *a minima* les recettes fiscales de notre Etat de 250 millions d'Euros environ, cela pose aux industriels de notre filière les problèmes suivants :

- 1) Impossibilité de commercialiser au bon prix notre produit car concurrencé par une multitude d'acteurs qui vendent majoritairement en économie souterraine dans l'irrespect d'une normalisation produit bien difficile à mettre en place et à faire vivre (NF Bois de chauffage, France Bois Bûches, etc...).
- 2) Cela induit l'impossibilité pour les industriels de pouvoir construire un modèle économique viable permettant à la fois d'accéder au foncier à proximité des zones urbaines de consommation (inabordable) et de développer une véritable industrialisation en portant des investissements pour une meilleure rentabilité économique de cette activité réinvestie au profit d'un travail plus sécuritaire et respectueux de l'ensemble des contraintes règlementaires liées à la sécurité des personnels et de l'environnement.

L'acceptation de la poursuite de cette réalité, dont soyez-en certain les seuls acteurs n'y changeront rien, renforcés dans l'illégalité de leurs actions par une hausse de la TVA de 5,5% à 10% a pour seul effet d'empêcher l'émergence d'une vraie économie régionale et nationale qui porterait fièrement les vertus du bois et de la forêt. Economie du bois qui participerait à relever le vrai défi de la transition énergétique qui doit nécessairement laisser une grande place aux énergies renouvelables dont le bois en est la part prépondérante.

Nos entreprises pourraient s'associer à une réflexion commune avec vos services pour engager des actions concrètes afin d'inciter vivement la distribution du bois bûches sur une voie d'amélioration vertueuse. Ainsi la boucle serait-elle bouclée : de vraies industries, répondant honorablement à une demande du marché, créant des emplois et de la valeur ajoutée grâce à business-modèle cohérent au centre duquel se trouveraient des salariés, fiers de leur appartenance à leurs entreprises, et des clients, sécurisés d'avoir choisi le bois comme solution énergétique renouvelable.

Tout ceci mis en place participerait grandement pour l'amont forestier à assurer la pérennité de la forêt et la respectabilité des travailleurs toujours mieux formés, toujours plus compétents, toujours mieux préservés car mieux rémunérés.

La résolution de cette problématique complexe passe par la juste imbrication de chaque pièce du puzzle économique. Nous ne pourrions pas faire l'économie d'une lutte effective et urgente contre le travail illégal et désordonné de la distribution du bois de chauffage français si l'on veut, ensemble, réussir à tirer la filière bois vers le haut.

Certain que vous saurez entrevoir dans cet écrit le cri d'alerte d'industriels volontaires mais incapables de se développer par trop de dysfonctionnements qui trouvent libre cours dans notre filière, nous souhaitons pouvoir compter sur votre soutien et celui de vos services pour faire, avec tout le discernement mis au service de votre action, évoluer les pratiques au sein de notre filière.

Pour tous ces thèmes, je reste à votre disposition pour pouvoir m'en entretenir avec vous et dans l'attente, je vous adresse, Monsieur le Directeur, l'expression de mes très sincères salutations.

Le Gérant,
Yann FORTUNATO